

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Oxamyl
- **Code du produit:** PST-1580
- **No CAS:**
23135-22-0
- **Numéro CE:**
245-445-3
- **Numéro index:**
006-059-00-9
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 2 H300 Mortel en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 2 H330 Mortel par inhalation.



GHS07

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4 H312 Nocif par contact cutané.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** La substance est classifiée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS06

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
N,N-diméthyl-2-méthylcarbamoyloxyimino-2-(méthylthio)acétamide
- **Mentions de danger**
Mortel par ingestion ou par inhalation.
Nocif par contact cutané.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:

· NFPA données (gamme 0-4)



Santé = 4
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

· HMIS données (gamme 0-4)



Santé = 4
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· Caractérisation chimique: Substances

· No CAS Désignation

23135-22-0 N,N-diméthyl-2-méthylcarbamoyloxyimino-2-(méthylthio)acétamide

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 245-445-3

· Numéro index: 006-059-00-9

4 Premiers soins

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 2)

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 3)

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne.
Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.
- **Protection des mains:**
Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.
Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.
- **Matériau des gants**
Pour une utilisation normale :
caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur
Pour les contacts directs avec le produit chimique :
caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour une utilisation normale :
caoutchouc nitrile :
1 heure
Pour les contacts directs avec le produit chimique :
caoutchouc butyle :
> 4 heures

(suite page 5)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl· **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**· **Forme:**

Solide

· **Couleur:**

Non déterminé.

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non applicable.

· **Changement d'état**· **Point de fusion/point de congélation:**

100-102 °C

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

La substance n'est pas inflammable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Non déterminé.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 25 °C:**

0,000023 hPa

· **Densité:**

Non déterminée.

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non applicable.

· **Taux d'évaporation:**

Non applicable.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**· **l'eau à 20 °C:**

280 g/l

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

· **Viscosité:**· **Dynamique:**

Non applicable.

· **Cinématique:**

Non applicable.

· **Teneur en solvants:**· **VOC (CE)**

0,00 %

· **Teneur en substances solides:**

100,0 %

· **Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CA/FR

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 5)

- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	5 mg/kg
Dermique	LD50	740 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/L

23135-22-0 N,N-diméthyl-2-méthylcarbamoyloxyimino-2-(méthylthio)acétamide

Dermique	LD50	740 mg/kg (lapin)
----------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

la substance n'est pas comprise

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

la substance n'est pas comprise

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 - Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste): très polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 6)

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	UN2588
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
· Désignation officielle de transport de l'ONU	PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-diméthyl-2-méthylcarbamoyloxyimino-2-(méthylthio)acétamide)
· DOT	2588 PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-diméthyl-2-méthylcarbamoyloxyimino-2-(méthylthio)acétamide), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· TMD	PESTICIDE, SOLID, TOXIC, N.O.S. (N,N'-dimethylcarbamoyl(methylthio)methylenamine N-methylcarbamate), MARINE POLLUTANT
· IMDG	PESTICIDE, SOLID, TOXIC, N.O.S. (N,N'-dimethylcarbamoyl(methylthio)methylenamine N-methylcarbamate)
· IATA	
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· TMD, IMDG	
 	
· Classe	6.1 Matières toxiques.
· Étiquette	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	II

(suite page 8)

CA/FR

**Fiche de données de sécurité**
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 7)

· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (TMD):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 25 kg On cargo aircraft only: 100 kg
· Hazardous substance:	100 lbs, 45,4 kg
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	500 g
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	500 g
· Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2588 PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (N,N-DIMÉTHYL-2-MÉTHYLCARBAMOYLOXYIMINO-2-(MÉTHYLTHIO)ACÉTAMIDE), 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*

15 Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

la substance n'est pas comprise

· Liste canadienne des substances

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

la substance n'est pas comprise

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

la substance n'est pas comprise

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/24/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/24/2019

Nom du produit: Oxamyl

(suite de la page 8)

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

la substance n'est pas comprise

Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**Contact:** regulatory@ultrasci.com**Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/24/2019 / 2**Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR